



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 avril 2026

L'an deux mille vingt six le seize avril à seize heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix avril deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC5-3-3-32

OBJET : CONSEIL SYNDICAL DU PETR GARONNE QUERCY
GASCOGNE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves : Mme VESIN Stéphanie
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M.ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme VALETTE Brigitte : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : M. ZANIN Daniel : Mme BRU Laetitia : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à B. VALETTE) : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme COUR Elodie : Mme LARREGOLA Josiane

Absents et excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	: M. CLEMANDOT Dominique
---------------------------	--------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Madame VESIN Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC5-3-3-32

OBJET : CONSEIL SYNDICAL DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conformément à l'article L.5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne a pour objet de mettre en place et de faire vivre une dynamique entre les différents acteurs œuvrant sur son périmètre dans le but de favoriser un aménagement durable du territoire et de définir les mesures nécessaires qui en découlent.

Il est composé de :

- La Communauté de Communes Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain,
- La Communauté de Communes des Deux Rives,
- La Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne,
- La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise,
- La Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy,
- La Communauté de Communes Terres des Confluences.

Conformément aux articles L.5741-1 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués au sein du pôle d'équilibre territorial et rural ;

Considérant qu'il convient d'élire les représentants de la Communauté de Communes pour siéger au Conseil Syndical du PETR Garonne-Quercy-Gascogne, arrêtés au nombre de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants conformément aux statuts dudit syndicat ;

Après avoir procédé à l'appel à candidatures ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- de désigner en tant que représentants de la Communauté de Communes des Deux Rives au sein du Conseil Syndical du PETR Garonne Quercy Gascogne les conseillers communautaires suivants :

Membres titulaires :

- M. Jean Michel BAYLET
- M. Christophe BOISSEAU
- Mme Marie-Bernard MAERTEN
- M. Bernard PINCEMIN
- M. Olivier RENAUD

Membres suppléants :

- M. Pascal BENOIT
- M. Eric DELFARIEL
- M. Stéphane REBEL
- M. Alain ZORZENONE
- M. Bruno DOUSSON

Fait et délibéré le 16 avril 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Stéphanie VESIN



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **28 AVR. 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet

28 AVR. 2026

AR Préfecture

CONSEIL SYNDICAL DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260416- 2026CC5_3_3_32-DE
Numéro d'acte :	2026CC5_3_3_32
Date de décision :	16/04/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	5-3-3-0-0 (Institutions et vie politique / Designation de représentants / à d'autres organismes)
Fichier acte :	2026CC5_3_3_32 PETR DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA CC2R.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	28/04/2026 10:14:37
Date de réception de l'AR :	28/04/2026 10:14:57